COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 06 JANVIER 2023

Les points suivants ont été présentés en conseil municipal :

1 - Adjudication Lot de Chasse N°2 – Période du 02 février 2023 au 1er février 2024
2 – Programme de travaux 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHEPORN s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de Boucheporn, le 06 janvier 2023 à 20h00, dans la salle du conseil, sur convocation préalable en date du 22 décembre 2022.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés

Etaient présents :
FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine - WANNY André - KAISER Christoph - KRYS Régis – LACOTTE Stéphane WEBER Barbara – WEISSE Thomas - MEYER Estelle - MULLER Christophe- BIORDI Luigi- COLBUS Virginie - LEONARD Richard

Absente excusée n'ayant pas donné de procuration : BIEBER Céline

Sur proposition de Madame le Maire, Madame Sabine HEIL, Secrétaire de Mairie, est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint en début de séance et aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal

DCM N°23-01-06-01 – ADJUDICATION LOT DE CHASSE N°2 – PERIODE DU 02 FEVRIER 2023 AU 1ER FEVRIER 2024

Madame le Maire expose :

Vu la délibération du 10 novembre 2022 décidant de recourir à la procédure d'appel d'offres pour la mise en location du lot 2 de chasse communale pour la période du 02 février 2023 au 1er février 2024 et fixant les critères de sélection des offres ;

Vu la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse du 06 janvier 2023 ayant examiné les 2 dossiers de candidatures reçues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ ATTRIBUE le lot de N°2 de la chasse communale, pour la période du 02 février 2023 au 1er février 2024, dans le respect du cahier des charges des chasses communales élaboré pour la période du 02.02.2015 au 01.02.2024 et approuvé par arrêté N° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 55 de M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, en date du 25 juillet 2014, modifié par arrêté N° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 56 du 29 juillet 2014 à M. CRAUSER Vincent, domicilié 16 bis rue du Comte de Bony de Lavergne à BOULAY (57220) pour un loyer de 2.500 € par an.

⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer le bail chasse.

DCM N°23-01-06-02 – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023, Madame le Maire propose :

⇒ d'inscrire les travaux et achats suivants :

- Rénovation de l'éclairage public par la mise en place de lampes LED et d'interrupteurs crépusculaires avec GPS
- Réaménagement des locaux de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers
- Renforcement de la sécurité routière dans la traversée du village
- Pose d'un columbarium
- Remplacement de la porte d'entrée de la morgue
- Réfection des avaloirs endommagés
- Isolation du bâtiment groupe-scolaire
- Création d'un passage piéton au niveau des bacs de collecte (rue de Longeville)
- Pose d'un revêtement extérieur sur les escaliers et installation d'une rampe d'accès à la maternelle
- Acquisition d'un ensemble table/bancs en résine au city

⇒ de reconduire les travaux ou achats non réalisés en 2022 :

- Installation des trompe-œil pédagogiques au niveau des passages piétons
- Création d'un espace buvette extérieur pour les associations
- Réfection des pavés le long de la résidence et de la mairie

Madame le Maire demande aux conseillers si l'un d'entre eux avaient d'autres suggestions de travaux ou achats.

Pas de nouveaux projets proposés par les conseillers qui émettent un avis favorable aux propositions exposées par Madame le Maire.

Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45.

Le Maire
Micheline FICKINGER

La secrétaire de séance
Sabine HEIL